

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 76 35488**

(54)

Enceinte acoustique perfectionnée.

(51)

Classification internationale (Int. Cl.<sup>2</sup>). H 04 R 1/22.

(22)

Date de dépôt ..... 25 novembre 1976, à 14 h 17 mn.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée :

(41)

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — «Listes» n. 25 du 23-6-1978.

(71)

Déposant : Société anonyme dite : 3A ART ET ACOUSTIQUE APPLIQUEE S.A., résidant  
en France.

(72)

Invention de :

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

Mandataire : Cabinet Faber.

La présente invention vise des enceintes acoustiques.

L'un des buts de l'invention est de réaliser une enceinte acoustique qui soit simple, très bon marché et qui donne de très bons résultats dans les graves, c'est-à-dire dans laquelle la courbe de réponse dans les graves soit régulière, sous la bosse de résonance qu'on observe notamment dans les enceintes du type bass-réflex.

L'enceinte suivant l'invention est du type comprenant un boîtier sensiblement parallélépipédique et deux haut-parleurs, l'un pour les graves, l'autre pour les aigus, et est caractérisée en ce que le boîtier est rempli, en partie, par un matériel absorbant, le haut-parleur pour les aigus étant fixé sur l'une des parois verticales, cette dernière étant percée d'une ouverture circulaire dans laquelle s'étend le haut-parleur pour les graves, celui-ci étant porté par une plaque reliée à ladite paroi par des barrettes de manière à ménager au moins un conduit s'ouvrant vers le bas.

Suivant une autre caractéristique, l'enceinte comporte deux conduits ménagés entre la plaque et la paroi verticale correspondante, l'un s'ouvrant vers le bas et l'autre vers le haut.

Suivant une caractéristique constructive, les plaques de champ des deux haut-parleurs sont situées dans un même plan vertical.

Suivant encore une autre caractéristique constructive, le haut-parleur pour les graves a une fréquence de résonance basse et le boîtier présente une anti-résonance réglée sur la même fréquence.

Suivant encore une autre caractéristique, la plaque présente une hauteur qui correspond sensiblement au double du diamètre du haut-parleur des graves.

Suivant une caractéristique constructive particulière, l'ouverture circulaire a un diamètre sensiblement identique au plus grand diamètre de la membrane du haut-parleur des graves.

De préférence, le boîtier comporte une cloison interne en un matériel absorbant.

Suivant une autre caractéristique, le matériel absorbant est constitué par des fibres non comprimées maintenues par la cloison interne qui est en fibres comprimées, ces deux éléments occupant sensiblement les deux tiers du volume du boîtier.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés sur lesquels :

5 Fig. 1 est une vue en plan d'une enceinte selon l'invention ;

Fig. 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la fig. 1.

L'enceinte représentée aux figures comprend un boîtier  
10 1 de forme générale parallélépipédique dont le volume interne est séparé par un panneau 2 réalisé en fibres comprimées.

Le panneau 2 est sensiblement parallèle à la paroi antérieure 4 et retient des boules 3 de fibres non comprimées, par exemple des boules de laine de verre, de kapok ou d'un produit  
15 similaire.

La face antérieure 4 du boîtier reçoit un haut-parleur 5 au voisinage de son extrémité supérieure et est pourvue d'une ouverture circulaire 6 au centre de laquelle s'étend le moteur et une partie de la membrane d'un haut-parleur 7.

20 Le haut-parleur 7 comporte un châssis qui est fixé sur une plaque 8 reliée à la paroi antérieure 4 par des barrettes parallèles verticales 9. Ainsi il est ménagé deux conduits 10 et 11 qui s'ouvrent respectivement vers le haut et vers le bas.

Le haut-parleur 5 est destiné aux aigus tandis que le  
25 haut-parleur 7 correspond aux graves, les plaques de champ de ces derniers étant situées dans un même plan vertical 12 de manière à obtenir une parfaite mise en phase.

Afin d'obtenir une bonne décompression laminaire, les barrettes 9 présenteront une épaisseur d'au moins 1 cm.

30 Le diamètre de l'ouverture 6 est égal au plus grand diamètre de la membrane du haut-parleur 7 et la plaque 10 présente une hauteur sensiblement égale au double du diamètre extérieur du haut-parleur.

Une telle enceinte donne de parfaits résultats et est  
35 d'une fabrication très simple.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté ici mais on pourra y apporter de nombreuses modifications de détails, sans sortir, pour cela, du cadre de l'invention, par exemple, on pourrait prévoir au lieu

des deux fentes 10 et 11, une seule fente plus large s'ouvrant vers le bas.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1.- Enceinte acoustique perfectionnée du type comprenant un boîtier sensiblement parallélipédique et deux haut-parleurs, l'un pour les graves, l'autre pour les aigus, caractérisée en ce que le boîtier est rempli en partie par un matériel absorbant, le haut-parleur pour les aigus étant fixé sur l'une des parois verticales, cette dernière étant percée d'une ouverture circulaire dans laquelle s'étend le haut-parleur pour les graves, celui-ci étant porté par une plaque reliée à ladite paroi par des barrettes de manière à ménager au moins un conduit s'ouvrant vers le bas.
- 2.- Enceinte acoustique selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte deux conduits ménagés entre la plaque et la paroi verticale correspondante, l'un s'ouvrant vers le bas et l'autre vers le haut.
- 3.- Enceinte acoustique selon la revendication 1, caractérisée en ce que les plaques de champ des deux haut-parleurs sont situées dans un même plan vertical.
- 4.- Enceinte acoustique selon la revendication 1, caractérisée en ce que le haut-parleur, pour les graves, a une fréquence de résonance basse et le boîtier présente une anti-résonance réglée sur la même fréquence.
- 5.- Enceinte acoustique selon la revendication 1, caractérisée en ce que la plaque présente une surface qui correspond sensiblement au double du plus grand diamètre de la membrane du haut-parleur des graves.
- 6.- Enceinte acoustique selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'ouverture circulaire a un diamètre sensiblement identique au plus grand diamètre de la membrane du haut-parleur des graves.
- 7.- Enceinte acoustique selon la revendication 1, caractérisée en ce que le boîtier comporte une cloison interne en un matériel absorbant.
- 8.- Enceinte acoustique selon les revendications 1 et 7, caractérisée en ce que le matériel absorbant est constitué par des fibres non comprimées maintenues par la cloison interne qui est en fibres comprimées, ces deux éléments occupant sensiblement les deux tiers du volume des boîtiers.

FIG.1

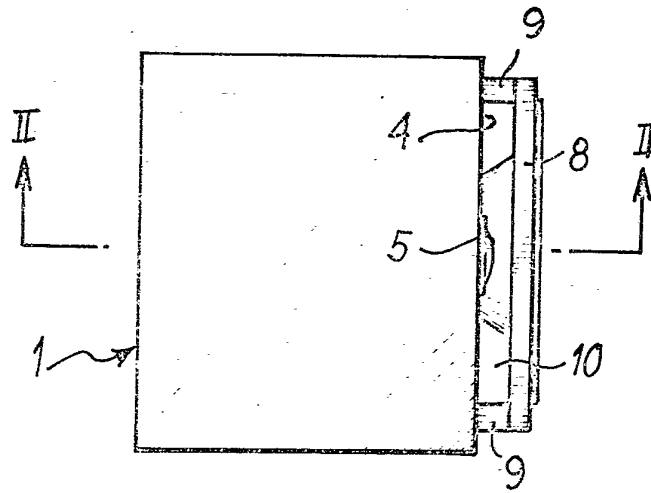


FIG.2

